

BUTS

Créer et entretenir une émulation au niveau de la compétition en donnant la possibilité **aux élèves les plus représentatifs des ESF** détenteurs au minimum d'un chamois d'argent ou d'une flèche d'argent de se confronter sur le plan national.

PRINCIPE DE L'EPREUVE "SKI D'OR"

Il s'agit d'une rencontre sur deux journées :

- le premier jour : épreuve de qualification sous la forme d'un slalom spécial en deux manches ;
- le deuxième jour : épreuve finale consistant en un slalom parallèle.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les concurrents filles ou garçons **doivent être élèves des ESF**, être **nés en 2007 et avant**, posséder au moins :

Pour les filles : le chamois d'argent ou la flèche d'argent.

Pour les garçons : chamois d'argent ou flèche d'or.

Les concurrents sélectionnés et inscrits par leur ESF doivent également remplir à la fois les conditions suivantes :

- habiter effectivement dans une localité qui ne soit pas :
 - une commune où est implantée une station de ski,
 - reliée directement à un centre de ski par une remontée mécanique
- ne pas figurer sur une liste « pôle espoir » de la FFS
- ne pas être fils ou fille de moniteur
- ne pas être engagé dans le cursus du DE – moniteur de ski alpin (obtention du cycle préparatoire)
- ne pas participer aux circuits nationaux minimes, ne pas figurer avec un classement inférieur à 120 points sur la liste FFS n° 523 ou équivalent à l'étranger ne pas figurer avec un classement inférieur à 200 points (Géant – Slalom) sur la liste FIS n° 1823.

Le port du casque est obligatoire.

Exclusion de tout concurrent ne répondant pas à ces critères.

De par cette participation, il est autorisé à la fois l'usage des noms et toutes photographies, que ce soit pour une exposition ou une publicité dans les médias, presses, radio, télévision ou à toutes fins promotionnelles.

CATEGORIES :

- | | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| 1) minimes filles | nées en 2007 et 2006 |
| 2) minimes garçons | nés en 2007 et 2006 |
| 3) cadettes, juniors, seniors filles | nées en 2005 et avant |
| 4) cadets garçons | nés en 2005 et 2004 |
| 5) juniors, seniors garçons | nés en 2003 et avant |

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront effectuées par le directeur ESF via le back-office du site www.esf.net. Clôture des inscriptions le **26 mars 2023**

NATURE DES EPREUVES

- Epreuve de qualification** : slalom spécial en deux manches (type chamois).
- Finale SKI D'OR** : slalom parallèle se déroulant en application du règlement FFS particulier à ce genre d'épreuve.
- Coupe des Partenaires** : slalom géant réservé aux concurrents non qualifiés pour le slalom parallèle.

CLASSEMENT

a) Epreuve de qualification : Il sera établi

I - un classement individuel par catégorie : minimes filles, minimes garçons, cadettes et catégories supérieures, cadets, juniors garçons et catégories supérieures.

II - un classement ESF toutes catégories confondues

Le classement ESF se faisant sur le total (**exprimé en points**) des deux manches, les coureurs qualifiés à l'issue de la 1^{ère} manche devront participer à la 2^{ème} manche.

On classe les ESF sur la base des trois premiers concurrents de l'école au classement général toutes catégories confondues.

Les ESF ne pourront être classées qu'une seule fois.

Calcul des points

- le premier marque le plus de points
- le dernier ne marque pas de point

Application de la formule suivante qui attribue des points en fonction du classement réalisé dans sa catégorie :

$$\text{Nombre de points obtenus} = 100 - \left(\frac{\text{classement dans sa catégorie}}{\text{Nbre de classés ou de participants dans sa catégorie}} \times 100 \right)$$

Exemple : dans une catégorie à 30 participants

$$\text{le 1^{er} obtient : } 100 - \left(\frac{1}{30} \times 100 \right) = 96,66 \text{ points}$$

$$\text{le 3^{ème} obtient : } 100 - \left(\frac{3}{30} \times 100 \right) = 90 \text{ points}$$

$$\text{le dernier obtient : } 100 - 100 = 0 \text{ point}$$

le premier d'une catégorie de 50 participants obtient

$$100 - \left(\frac{1}{50} \times 100 \right) = 98 \text{ points ; sa performance est meilleure}$$

b) Finale et Coupe des Partenaires

Il sera établi un classement individuel par catégorie.

RECLAMATIONS

Les réclamations concernant les participants doivent être faites lors du 1^{er} comité de course, la veille des épreuves de qualification.

REGLEMENT DU SLALOM PARALLELE DU SKI D'OR EN APPLICATION DU REGLEMENT FFS

Art 1 : participeront au slalom parallèle selon le nombre des participants :

- Pour chaque catégorie,
 - 4, 8, 16 ou 32 compétiteurs
 - Exemple pour 16 compétiteurs : les 4 premiers de la 1^{ère} manche, les 4 premiers de la 2^{ème} manche et les 8 au total des 2 manches

Art 2 Lorsque les courses se courent en deux manches, ce sont les écarts de temps à l'arrivée qui déterminent le vainqueur.

Art 3 : si au cours d'une manche un concurrent chute ou est disqualifié, il lui sera imputé une pénalité établie par la commission technique du Ski d'Or.

Art 4 : au cours de la première manche, l'écart de temps maximum sera ramené à la valeur de la pénalité, celle-ci, étant déterminée par le jury de compétition.

Art 5 : En cas de chute ou de sortie de tracé, le concurrent sera éliminé. Si les deux concurrents chutent, c'est celui qui a chuté le plus près de l'arrivée qui sera déclaré gagnant.

Art 6 : si un concurrent en gêne un autre, soit en chutant, soit en s'intercalant dans son parcours, il sera éliminé.

Art 7 : tout coureur qui ne se présentera pas à l'appel de son nom lors du départ sera éliminé.

Art 8 : toute réclamation devra être faite sur le champ.

Art 9 : le secrétariat de la course se tiendra à l'Ecole du Ski Français.

Art 10 : les dossards pour le slalom parallèle sont attribués en fonction du classement au slalom spécial.